



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2023/2312

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** — ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ — ~~permis d'urbanisation~~ — ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ — ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

Le demandeur est **Monsieur et Madame Adrien et Maurine LUDIVICO-LANGLOIS** demeurant **voisinage de la croatie 5 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **Voisinage de la Croatie lot n°15 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et est cadastré **9e division section A n° 0767E**

Le projet vise à "**construire un mur de clôture en blocs de béton, régulariser l'implantation d'une piscine et compléter le parement**" et présente les caractéristiques suivantes :

le permis d'urbanisation n°292 de Jemeppe (CE du 28/05/2008) prévoit que les clôtures latérales doivent être constituées de haies dans lesquelles peuvent être incorporé une clôture. Le projet prévoit la construction d'un mur de séparation en bloc de béton.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.

Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ;
- le jeudi et vendredi de 7 h 45 à 11 h 45 ;
- le jeudi de 17 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous pris 24 h à l'avance) ;

à l'adresse suivante : Service des Autorisations, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING

~~(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)~~

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Philippe PIRARD(04/330.86.85**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **3 octobre 2023 au 18 octobre 2023 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : - enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 28 octobre 2022)
(CDLD art. L1132-5)

Philippe PIRARD
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN